



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2024 A 19H00

Présents : DESTREM Philippe, FOUSSAT Philippe, adjoints au Maire, ALLANIC Christian, DANHYER David, JOANNON Yohann

Absents excusés : SASSI HASSANI Roxane

Absent : CHRISTIAENS Thierry

Secrétaire de séance : DESTREM Philippe

Sous la présidence de Christian LEMOINE, Maire.

Début de la séance 19 heures.

En entrée de séance, Christian Lemoine, Maire, demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter une délibération au vote du Conseil Municipal. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 12.06.2024
Voté pour à l'unanimité.

2. Location à la nuitée des gîtes communaux. Suivant les différents tarifs proposés, il apparaît au Conseil Municipal que ces tarifs n'ont pas été travaillés assez finement en comparaison aux capacités d'accueil, et autres propositions des gîtes et chambres privées du village. La question a été posée sur la communication et la publicité qui devront être mises en œuvre pour la promotion de ces lieux. Lors de cette discussion, l'idée de limiter à un gîte (dans un premier temps) cette offre, permettra de travailler sur l'équipement et le confort de ce nouveau lieu.
Par manque de précisions le vote n'a pas eu lieu. Monsieur le Maire a décidé d'ajourner la délibération.

3. Perspective de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la maintenance des stations de réémission de Lesquerde. Après une brève explication sur l'importance de ce syndicat, de son évolution au travers des différentes technologies à venir, et de ses difficultés à maintenir ce service en l'état, deux propositions seront faites dès la rentrée, par Mr le Président de SITV, pour que le village continue à recevoir la télévision.

Le Conseil Municipal se positionne pour la dissolution de ce Syndicat.
Voté pour à l'unanimité.

4. Création d'un emploi contractuel pour la mission de la Poste, l'entretien des gîtes et des bâtiments communaux pour une durée d'un an à compter du 04.10.24. Un débat ouvert a eu lieu sur la pertinence de réduction du temps hebdomadaire à 13h/semaine (avec possibilité d'heures complémentaires) en comparaison au précédent contrat 18h/semaine. La crainte pour le Conseil est que cette baisse d'heures affecte le ménage, l'entretien des gîtes, des locaux, et matériel communal. Face au constat du manque de publicité des gîtes sur les réseaux accessibles facilement, l'idée a été de confier, à cet agent une nouvelle mission de communication dans son contrat. Sous réserve d'acceptation, ce travail en complément de l'entretien des locaux, pourrait permettre une meilleure location des lieux, un entretien



justifié, donc une meilleure rentabilité des gîtes communaux. Le temps hebdomadaire de cet agent sera alors réétudié en fonction de sa réponse.

Suite à ces nouveaux éléments et réflexions Monsieur le Maire a décidé d'ajourner la délibération.

Questions diverses :

- Vente de l'ancienne poste. Malheureusement la personne ayant déposé une option d'achat s'est désistée. La proposition d'étendre la vente à de nouvelles agences immobilières a été soulevée à Monsieur le Maire seule personne autorisée à le faire.
- Suite au risque de danger que représentent les 4 boules en pierre endommagées du clocher, cette situation a été présentée à l'ensemble des conseillers.

Au printemps une expertise et un devis ont été demandés à l'entreprise Payré (agrée Bâtiments Historiques). Ce devis n'a pas été accepté par les Bâtiments de France. Un nouveau devis est en attente et permettra après acceptation, de déposer des demandes d'aides financières pour ce chantier de rénovation

Fin de la séance 20h15.

Le Maire

Christian LEMOINE

Le Secrétaire de séance

Philippe DESTREM